

REPONSE DE PAUL GIACOBBI
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

A LA QUESTION ORALE POSEE PAR ANTOINE ORSINI
AU NOM DU GROUPE « CORSE SOCIAL-DEMOCRATE»

OBJET : Les urgences médicales en Centre-Corse.

Monsieur le Conseiller à l'Assemblée de Corse,

Vous abordez là un sujet particulièrement sensible et vous le savez, étant moi-même élu local, je suis conseiller municipal de Venaco, je partage vos craintes, vos doutes, vos interrogations.

Je confirme qu'il n'existe pas à l'Hôpital de Corte un véritable service des urgences. Il s'agit en fait d'un Service de Soins Non Programmés. La création du service considéré nécessite en effet un nombre d'interventions annuelles supérieures à 8000. J'ajoute qu'une telle décision relève de la seule compétence de la Haute Autorité de la Santé. Néanmoins, l'activité dans ce domaine est conséquente et l'inquiétude de la profession, manifestée au travers de l'intervention faite dans les médias par le docteur Paul VENTURINI, est réelle.

Aussi, ai-je rencontré le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Corse sur ce dossier à la résolution duquel nous sommes tous très attachés, le 19 juillet dernier. Nous avons également abordé les questions relatives à la MAS, à l'affectation des excédents et à l'USLD.

S'agissant plus particulièrement des urgences, l'action telle qu'elle est conduite par les personnels de l'hôpital n'est pas remise en cause. L'organisation du SSNP est effectivement formalisée par une convention entre le Centre Hospitalier de Bastia et l'Hôpital de Corte Tattone.

Cependant, j'ai obtenu que des dispositions soient prises dans les meilleurs délais afin que l'on évite un fonctionnement en mode dégradé. Ainsi, la direction de l'établissement de Corte va, concertation très étroite avec le Centre Hospitalier de Bastia, travailler sur une formalisation prolongée et renforcée des relations entre les deux structures hospitalières. Un effort sera accompli pour que le médecin affecté au SSNP puisse être suppléé par le médecin d'astreinte. Par ailleurs, une attention toute particulière sera portée à la formation qu'il y a lieu aussi de consolider et d'intensifier.

Quoi qu'il en soit, je mettrai tout en œuvre, dès lors que le seuil critique des 8000 prises en charge sera atteint, pour la mise en place d'un service des urgences. Dans l'immédiat, il convient de renforcer et de pérenniser l'existant.

Je vous remercie